

BULLETIN MUNICIPAL

PEYRELEVADE

JUIN 2024

№ 845



Tentes

Caravanes

Camping-cars

Camping

municipal de Peyrelevade

L'ÉDITO

Camping municipal

La commune a repris la gestion du camping en régie municipale.

Il ouvrira pour la saison du 14 juin au 31 août. Gilles CHAVASTELON a été recruté pour assurer la gestion pendant cette période. Les tarifs ont été remis à jour pour les emplacements des tentes, avec ou sans véhicule ainsi que pour els caravanes et les camping-cars.

Un service de boissons et glaces sera proposé aux horaires d'ouverture et ouvert à tous.

Actuellement il reste 2 mobile-homes appartenant à des particuliers installés à l'année, en contrepartie d'un loyer annuel., ainsi ils peuvent profiter du site du mois d'avril à novembre en autonomie.

Nous aimerions en attirer d'autres pour faire vivre le site sur une période plus longue que l'été.

Afin de faciliter les réservations, un numéro de téléphone et une adresse mail sont dédiées. n'hésitez pas à les communiquer à vos proches s'ils souhaitent séjourner au camping à Peyrelevade cet été !

Camping Municipal de Peyrelevade

Téléphone : 07 50 75 99 76

Mail : peyrelevadecamping@gmail.com

Adresse : 19 Route du Gué

19290 PEYRELEVADE

L'équipe municipale

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL DE MAI

Aucun acte d'état civil n'est à enregistrer pour le mois de mai

FACTURES D'EAU



D'ici quelques jours vous recevrez votre **facture de droit fixe** (abonnement annuel) pour le service de l'eau. Il est de 75€ pour les particuliers et 35€ pour les agriculteurs et les industriels.

Cette année vous pouvez consulter le bilan de la qualité de l'eau, habituellement annexé à cette facture : soit en affichage à la mairie, ou sur notre site internet www.peyrelevade.fr

Pensez au prélèvement automatique pour vos factures publiques ! Cela permet d'éviter d'éventuelles pénalités de retard, et des frais bancaires liés au paiement en ligne, pour la collectivité. Il suffit simplement de nous présenter votre RIB au secrétariat de mairie ou par mail.

Pour les résidences secondaires qui s'ouvrent l'été approchant, n'oubliez pas de nous donner l'index de votre compteur d'eau !

ÇA AVANCE !



Les travaux de la future maison d'assistants maternels ont bien avancé, tandis que le terrassement des logements de la Coprod ont débuté !

ÉLECTIONS

Européennes : le scrutin des représentants au Parlement européen aura lieu le dimanche 9 juin. Le bureau de vote est ouvert de **8 heures à 18 heures**.

Vote par procuration : en ligne ou en commissariat, gendarmerie

Inscriptions sur les listes électorales : en ligne avec numéro d'électeur, ou en mairie avec le formulaire n° 12669*02 accompagné d'un justificatif d'attache communale et de votre carte d'identité.

TRANSPORT AU MARCHÉ

Avis aux fidèles intéressées et futurs participants : le bus prendra le départ de 9h15 pour le marché de Felletin le **vendredi 28 juin**. Rendez-vous au Pra Bé.



AMÉNAGEMENT URBAIN



Merci à la famille de Louis Tarnaud, ancien tailleur de pierres, qui a fait don à la commune de plusieurs blocs de granit dont cette table et ces bancs. Après avoir réalisé un travail de bouchardage, les employés communaux l'ont installé sur la place du Pra Bé.

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux, sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Mercredi & vendredi
14h-17h30
sur rdv uniquement

USAGE DU FEU

LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE 9 800 KM PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, 18 400 KM POUR UNE VOITURE ESSENCE !

EN FRANCE 42 000 DÉGÈS PRÉMATURÉS PAR AN SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX PARTICULES FINES PRODUITES PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme « un air pur pour l'Europe »)

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



DÉROGATIONS POUR LA CORRÈZE

Afin de prendre en compte les contraintes locales, l'arrêté préfectoral du 7 avril 0215 réglementant l'usage du feu :

=> divise l'année en 2 période :

- La période orange (du 15/02 au 31/05 et du 01/07 au 30/09) où le brûlage est interdit (dérogations possibles pour les professionnels);
- La période verte (du 01/10 au 14/02 et du 01/06 au 30/06) où le brûlage est autorisé sous conditions ;
- Une période rouge d'interdiction totale peut être instituée par arrêté préfectoral si les conditions climatiques le justifient.

=> autorise :

- Le désherbage thermique ;
- Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillage : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé ;
- Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs...) non attenantes à l'habitation ; cependant, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année ;
- Le brûlage pour raison prophylactique, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites.

EN SAVOIR PLUS :



Direction Départementale des Territoires service Environnement, Police de l'Eau et Risques



LO SANABAO

FÊTE DU CHANVRE # 2

PEYRELEVADE (19)

29-30 JUIN 2024

AU PROGRAMME

- ATELIERS ET DEMONSTRATIONS
- MARCHÉ DE PRODUCTEURS
- BAR A BIÈRE AU CHANVRE
- RESTAURATION SUR PLACE
- ET DES SURPRISES ...

- CONSTRUCTION
- BIEN-ÊTRE
- ALIMENTAIRE
- COSMÉTIQUE
- TEXTILE

Menu LoSanabao 10€

- galette/saucisse au chanvre
- ou galette végé
- frites
- dessert chanvre

Réservation au 06 09 78 28 44

LO SANABAO

FÊTE DU CHANVRE #2



Après un franc succès l'an passé, la fête du chanvre revient cette année. Les 28 et 29 juin l'association Lo Sanabao qui regroupe une quinzaine de producteurs de chanvre dans le Limousin met à l'honneur le chanvre sous toutes ses formes : matériaux de construction, bien-être, alimentaire, cosmétique, textile ... il y en a pour tous les goûts. D'ailleurs, venez découvrir le menu Sanabao à base de chanvre, tarif 10€, réservations au 06 09 78 28 44. Tout le long du week-end divers ateliers et démonstrations auront lieu, attention surprises ... ! Sur le site de la Coule, repli à la salle des fêtes en cas de mauvais temps.



ECOLE DE PEYRELEVADE



Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont participé au projet Educ'Eau lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Concrètement ce sont des travaux d'observation de la qualité de l'eau et d'étude des incidences. Les apprentis techniciens ont pu mesurer le pH de l'eau dans les rivières et en tirer quelques conclusions scientifiques. Bravo à eux !



La **kermesse** de l'école aura lieu le samedi 29 juin après-midi, à la salle des fêtes, venez nombreux !



Sorties scolaires : les élèves de CE2-CM1-CM2 sont partis à Vulcania, et les élèves de maternelle ont séjourné 2 jours au centre sportif de Bugéat

SYNDICAT D'INITIATIVE

Comme chaque année l'association d'animation et de valorisation touristique de Peyrelevalade organise son exposition à la salle des activités Ouverture de l'exposition à partir du samedi 6 juillet jusqu'au mardi 27 août au soir.

Nous vous accueillons tous les jours de 10h à 12h30 (jours fériés inclus) et de 17h à 19h (sauf dimanches et jours fériés)

Ouverture exceptionnelle en non-stop de 10h à 16h l'occasion du vide-greniers organisé le 4 août par l'École Buissonnière.

Pensez à venir nous rendre visite ! Bel été à Peyrelevalade !



MÉCANIQUE RAPIDE



Lionel LE BRETON a repris son activité professionnelle de mécanique rapide à Peyrelevalade. Voici son nouveau numéro de téléphone portable :
06 02 25 67 80

À LOUER

À louer à Peyrelevalade—Côte de la liberté
Très bon état, dans le centre bourg

Appartement meublé, rénové
En rez-de-chaussée
2 pièces + cuisine

Libre à partir du 1er juillet 2024
Informations au 05 55 94 74 42 ou 06 08 28 19 46

CONCOURS DE PÉTANQUE

L'association Coup de boule Peyrelevaladois organise un concours de pétanque le 22 juin au stade, venez nombreux !

Concours de
PÉTANQUE
SAMEDI 22 JUIN



JET DE BUT À 14 H 00
10 €/ÉQUIPE EN DOUBLETTE



BOULODROME DU STADE
PEYRELEVADE

OUVERT À TOUS

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL à 19 HEURES**

Présents : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Guillaume CHASSAGNE, Jean-Claude MALSOUTE, Geneviève LABARRE, Jean MAZIERE, Alexandra LOULIER, Jérémy VEYRET, Isabelle DE SOUSA.

Procuration(s) : Joëlle MEYRIGNAC à Robert URBAIN, Christelle VEDRENNE à Isabelle DE SOUSA, Mathieu UGUEN à Jérémy VEYRET.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales, et propose ainsi les taux suivants :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37,64 % au lieu de 38,92 %,
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 121,84 % au lieu de 125,97% ;
- Taux de Taxe d'habitation : 9,58 % au lieu de 9,90 %.

APPROUVE

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 ;

Les budgets primitifs 2024 ont été voté ainsi à l'unanimité (rappel : les budgets sont présentés et votés par nature et par chapitre pour chacune des sections) :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Chapitres de la section de fonctionnement	Montant
DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	463 433,00
012 - Charges de personnel	441 680,17
014 - atténuations de produits	6 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	97 104,00
66 - Charges financières	7 378,81
67 - Charges Exceptionnelles	4 100,00
68 - Dotations aux provisions pour risques et charges	5 000,00
Sous total des dépenses réelles	1 024 695,98
023 - virement à la section d'investissement	467 736,87
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	18 352,00
Total de l'exercice	1 510 784,85
D 002 - Reprise du déficit N-1	0,00
Total des dépenses cumulées	1 510 784,85
RECETTES	
013 - Atténuation de charges	5 000,00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	45 937,00
73 - Impôts et taxes	468 485,25
74 - Dotations, subventions et participations	614 730,55
75 - autres produits de gestion courante	90 000,00
77 - produits exceptionnels	1 000,00
Sous total des recettes réelles	1 225 152,80
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	6 430,00
Total de l'exercice	1 231 582,80
R 002 - Reprise de l'excédent N-1	279 202,05
Total cumulé	1 510 784,85

Chapitres de la section d'investissement	Restes à réali- ser (RAR) au 31/12/23	Montant voté	Montant voté + RAR
DEPENSES			
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	70 139,96	70 139,96
20 - Immobilisations incorporelles (y compris le 204)	0,00	117 755,62	117 755,62
21 - Immobilisations incorporelles (achat terrains et matériel divers)	0,00	221 963,84	221 963,84
23 - Immobilisations en cours (opérations d'investissement)	551 407,34	430 127,38	981 534,72
Sous total des dépenses réelles	551 407,34	839 986,80	1 391 394,14
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	6 430,00	6 430,00
041 - Opérations patrimoniales d'ordre	0,00	1 080,00	1 080,00
Total de l'exercice	551 407,34	847 496,80	1 398 904,14
D 001 - Reprise du déficit N-1	0,00	105 514,81	105 514,81
Total des dépenses cumulées	551 407,34	953 011,61	1 504 418,95
RECETTES			
13 - Subventions d'investissement	308 549,00	329 132,63	637 681,63
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds et réserves (FCTVA)	0,00	31 195,30	31 195,30
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	348 373,15	348 373,15
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Sous total des recettes réelles	308 549,00	708 701,08	1 017 250,08
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	467 736,87	467 736,87
024 - Produits de cessions d'immobilisations (vente de biens)	0,00	0,00	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	0,00	18 352,00	18 352,00
041 - opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	1 080,00	1 080,00
Total de l'exercice	308 549,00	1 195 869,95	1 504 418,95
R 001 - Reprise de l'excédent N-1	0,00	0,00	0,00
Total des recettes cumulées	308 549,00	1 195 869,95	1 504 418,95

APPROUVE

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Chapitres de la section d'exploitation	Montant voté
DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	59 810,00
012 - Charges de personnel	21 387,00
014 - Atténuation de produits	12 354,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00
66 - Charges financières	8 021,70
67 - Charges exceptionnelles	400,00
022 - dépenses imprévues	1 362,43
Sous total des dépenses réelles	103 335,13
023 - virement à la section d'investissement	0,00
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	71 237,00
Total de l'exercice	174 572,13
Reprise du déficit N-1	0,00
Total des dépenses cumulées	174 572,13
RECETTES	
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	134 020,00
74 - Dotations, subventions de participations	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00
77 - autres produits de gestion	0,00
Sous total des recettes réelles	134 020,00
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	29 158,53
Total de l'exercice	163 178,53
002 - Reprise de l'excédent N-1	11 393,60
Total cumulé	174 572,13

Chapitres de la section d'investissement	Restes à réaliser (RAR) au 31/12/23	Montant voté	RAR + montant voté
DEPENSES			
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles (achat terrains)	44 400,00	0,00	44 400,00
23 - Immobilisations en cours	1 020,00	350 440,00	351 460,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	20 803,06	20 803,06
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Sous total des dépenses réelles	45 420,00	371 243,06	416 663,06
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	29 158,53	29 158,53
Total de l'exercice	45 420,00	400 401,59	445 821,59
D001 - Reprise du déficit N-1	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses cumulées	45 420,00	400 401,59	445 821,59
RECETTES			
13 - Subventions d'investissement	46 729,00	121 000,00	167 729,00
10 - Dotations, fonds et réserves (FCTVA)	0,00	24 782,68	24 782,68
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts	0,00	88 713,85	88 713,85
Sous total des recettes réelles	46 729,00	234 496,53	281 225,53
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	71 237,00	71 237,00
Total de l'exercice	46 729,00	305 733,53	352 462,53
R001 - Reprise de l'excédent N-1	0,00	93 359,06	93 359,06
Total des recettes cumulées	46 729,00	399 092,59	445 821,59

APPROUVE

BUDGET DE LA STATION-SERVICE

Chapitres de la section d'exploitation	Montant voté
DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	564 226,55
012 - Charges de personnel	2 150,00
Sous total des dépenses réelles	566 376,55
Total de l'exercice	566 376,55
Reprise du déficit N-1	0,00
Total des dépenses cumulées	566 376,55
RECETTES	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	494 000,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
Sous total des recettes réelles	494 000,00
Total de l'exercice	494 000,00
002 - Reprise de l'excédent N-1	72 376,55
Total cumulé	566 376,55

APPROUVE

3. CONSTITUTION DE PROVISIONS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DANS SON EXERCICE 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes ; son champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les provisions sont obligatoires pour des cas et dans des conditions précises. Elles sont à constituer, sur la base de la survenance de risques réels :

- En cas de litige, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante.
- Dès l'ouverture d'une procédure collective, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective.
- En cas de recouvrement compromis des restes à recouvrer vis-à-vis d'un tiers, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Afin d'assurer le strict respect de cette disposition, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la constitution de provisions dont le détail est présenté dans le tableau ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Domaine	Année de constitution de la provision	Montant de la provision
PROVISIONS BUDGETAIRES		
Risque d'irrecouvrabilité	2024	5 000,00 €

APPROUVE

5. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que Haute-Corrèze Communauté a créé un service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis 2022.

Une nouvelle convention a été rédigée, en accord avec les besoins des communes. Elle intègrera notamment le choix donné aux communes d'instruire elles-mêmes les CUA (certificat d'urbanisme d'information), ainsi que l'harmonisation, dans le courant de l'année, de la procédure de dépôt de dossiers et d'instruction par le biais d'un logiciel de suivi à l'ensemble des communes.

Monsieur le Maire propose, conformément à l'évolution de la convention, de récupérer l'instruction des certificats d'urbanisme d'information, qui serait désormais effectuée par les services administratifs de la commune.

APPROUVE

6. MISE A DISPOSITION DU DOJO AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE JUDO./

Monsieur le Maire, après avoir fait un point sur le projet de DOJO, dont les travaux sont prévus à l'automne prochain, indique aux membres du Conseil municipal, qu'il est nécessaire de :

- Mettre à disposition la salle à la fédération française de judo, qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement intérieur de la salle ;

APPROUVE

7. SOLLICITATION D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE, ET D'UNE AIDE REGIONALE AU TITRE DU PNR - « CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL » CONCERNANT LE PROJET DE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES ACTIVITES EN DOJO.

Le Maire expose au Conseil municipal le projet relatif aux travaux de réhabilitation et extension de la salle des activités en dojo.

Il propose au Conseil municipal :

- D'approuver ce projet ;
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil départemental, au titre du contrat de solidarité communale ;
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre du PNR - Construction en bois local.

Les modalités de financement sont les suivantes :

Montant projet : 68 662.66 € HT

Modalités financement :

- 18.20 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 soit 12 500.00 € de subvention

- 11.32 % d'aide au titre du PNR soit 7 771.92 € de subvention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le projet de réhabilitation et extension de la salle des activités en dojo,
- **Arrête** le plan de financement de l'opération comme suit :

Aide Départementale	18.20 %	12 500.00 €
Région Nouvelle Aquitaine - PNR	11.32 %	7 771.92 €
Fonds libres et/ou emprunt	70.48 %	48 390.74 €
TOTAL		68 662.66 €

- **Sollicite** l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine et Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- **Désigne** Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

8. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SOUS LE NUMERO 223 DE LA SECTION YT A MONSIEUR ERIC MOUVEROUX.

Considérant que les locaux actuels de la pharmacie ne sont pas suffisamment fonctionnels (manque de surface de vente, de stockage, de préparation, de bureau...) et qu'ils ne respectent pas les normes d'accessibilité, Considérant le coût financier d'une réhabilitation (achat, travaux et fermeture pendant les travaux), Considérant qu'il n'y a pas d'autres surfaces commerciales disponibles dans le bourg, Monsieur Mouveroux souhaiterait déménager la pharmacie et s'orienterait vers une construction neuve. Dans ce cadre, la commune a été sollicitée pour trouver un terrain. Compte tenu de tous ces éléments et afin de favoriser le maintien d'une pharmacie sur la commune, il a été décidé de lui proposer de s'implanter sur une partie de la parcelle YT 223. L'implantation sur cette parcelle, propriété de la commune, permettrait de ne pas trop éloigner la pharmacie du centre-bourg et de créer une unité avec des commerces et services existants (Gamm Vert, parking de l'école, ressourcerie...).

APPROUVE

9. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES, DEDIEE AU CAMPING MUNICIPAL.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de reprise de la gestion du camping municipal, il y a lieu de créer une régie de recettes.

Cette régie comptable permettra ainsi aux régisseurs, dont la nomination fera l'objet d'arrêtés particuliers, d'exécuter, de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations comptables.

Le camping municipal sera géré en interne et nécessite la création d'un compte de dépôt de fonds au trésor, avec sollicitation d'un terminal de paiement électronique.

APPROUVE

10. TARIFICATION DU CAMPING.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'établir une tarification 2024 pour l'emplacement des caravanes, mobile-homes, tentes et camping-cars sur le camping municipal et ce, en s'inspirant des tarifs en vigueur précédents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'exposé du Maire ;
- **Fixe** les différents tarifs du « Camping » de la façon suivante :
 - emplacement à l'année pour :
 - les mobile-homes : 700,00 €,
 - les caravanes : 400,00 €
 - emplacements journaliers :
 - tente simple : 5,00 €/jour/personne (de plus de 12 ans) ;
 - tente avec véhicule : 7,00 €/jour/personne,
 - Camping-car et caravane : 9,00 €/jour/personne,
 - Taxe de séjour : 0,20 €/jour/adulte.
 - Tarifs complémentaires :
 - Electricité : 3,00 €/jour,
 - machine à laver : 3,00 €.
 - sèche-linge : 3,00 €

11. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.

Considérant que la reprise de la gestion du camping municipal nécessite l'embauche d'un saisonnier pour la période du 10 juin 2024 au 1er septembre 2024,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-12-2° du code précité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 10 juin au 2024 au 1er septembre 2024 inclus,
- **Décide** que cet agent assurera les fonctions de gestionnaire du camping municipal,
- **Fixe** la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 366 du grade de recrutement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à se charger du recrutement et l'habilite à ce titre à conclure un contrat d'engagement,

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. COMMANDE D'UNE ETUDE AUPRES DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT.

Une étude a été demandé auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze, concernant le devenir des commerces de la commune. Elle permettra d'évaluer les besoins sur notre commune et les territoires voisins. Cette étude conjointe (boulangerie + épicerie) s'élève à 3 840,00 € TTC.

FRANCE SERVICES

Chiffres clés de l'année
au 31/05

Fréquentation

423
accompagnements

Accompagnements

5 thèmes
majoritaires

les demandes de cartes d'identité et/ou passeport
25%

les impôts
30%

la retraite personnelle
10%

l'immatriculation du véhicule
10% les actes d'état-civil
25%

Les 3 partenaires les plus concernés

La Direction Générale des Finances Publiques
Le Ministère de l'Intérieur
L'Assurance Retraite



PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

SAPEURS-POMPIERS

Point de situation semestriel



Depuis le 1er janvier 2024 les sapeurs-pompiers de Peyrelevade ont effectué plus de 75 interventions.

La majorité des interventions demeure du secours à personne.

Du côté du matériel, le centre d'incendie et de secours a été doté d'un nouveau VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes). En effet le précédent n'était pas spécialement adapté aux conditions météorologiques du Plateau durant l'hiver. En terme de personnel, nous avons fêté le départ en retraite de l'adjudant-chef Gérard LE BRETON à la fin du mois de mars. Il sera promu au grade de Lieutenant à titre honoraire pour la promotion du 14 juillet prochain. Bravo Gérard et encore merci pour ton implication au centre de secours, et en tant que président de l'amicale durant toutes ces merveilleuses années. Un de perdu, une de retrouvée ! En effet, Rachel THEVENOT a été recrutée pour donner de son temps au service des autres, une femme de plus dans les vestiaires, ce qui nécessitera quelques travaux d'aménagements dans la caserne. Avec 7 femmes dans ses effectifs, le centre de secours de Peyrelevade se féminise !



Les sapeurs pompiers de Peyrelevade ont réalisé plusieurs manœuvres parfois en collaboration avec les centres de secours voisins de Bugeat, Sornac et Ussel afin de maintenir leurs compétences en incendie, secourisme ou feu de forêt.

N'oubliez pas de venir comme chaque année au traditionnel concours de pétanque des pompiers le samedi 13 juillet ! (voir affiche ci-contre)

PEYRELEVADE

CONCOURS DE PETANQUE

SAMEDI 13 JUILLET

A PARTIR DE 14 H AU STADE



EN DOUBLETTE



GRILLADE - BUVETTE
TIRAGE TOMBOLA

INSCRIPTION SUR PLACE 10 €/ÉQUIPE

ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE PEYRELEVADE

FÊTE DE LA MUSIQUE



À PEYRELEVADE
LE VENDREDI 21
JUN

RECHERCHE DE
TALENTS

Groupe, chanteur,
musicien amateur
vous souhaitez
vous produire ? La
scène ouverte est
faite pour vous.
Contactez nous !

BAR TABAC LA
FONTAINE
par SMS au
06 98 11 29 41

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes vous propose son **agenda estival 2024** :

-**samedi 13 juillet 2024**, après le concours de pétanque des pompiers, **marché festif** sur la place du Pra Bé suivi du tir du feu d'artifice offert par la municipalité et **bal en plein air** sur la place de la Fontaine

-**vendredi 2 août** : **marché festif et gourmand**

-traditionnelle **fête du 15 août** : fête foraine, chars, animations, etc ...

VENEZ NOMBREUX !



PLANNING FAMILIAL

Le Planning Familial de Peyrelevalde ...

C'est où ? À la maison des Associations

C'est quoi ? Un lieu où on peut venir s'informer et parler de sexualités, questions de genre et d'orientation sexuelle, relations amoureuses, santé sexuelle (contraception, Interruption Volontaire de Grossesse, Infections Sexuellement Transmissibles...), violences sexistes et sexuelles..

Mais aussi ... le Planning Familial propose des permanences d'écoute, gratuite et confidentielle (sur rendez-vous), et des interventions à la demande pour animer des séances de prévention et d'éducation à la sexualité et à l'égalité dans les écoles primaires, les structures sociales, associatives, institutionnelles, et est présent dans des évènements festifs autour de stands d'infos et de prévention.

Nouveauté ! Les locaux sont ouverts au public les mardis et jeudis de 14h à 17h, n'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe et découvrir le lieu.

... et toujours chaque premier mercredi du mois c'est la permanence de la bibliothèque féministe : le Planning vous accueille avec du thé et du café, des petits gâteaux.. et plus de 1100 références de livres! Venez lire (le canapé vous attend!) et emprunter gratuitement les classiques, les introuvables et les dernières nouveautés, discuter avec les bibliothécaires qui sont là pour aiguiller, renseigner..

Les prochaines permanences seront les 5 juin, 3 juillet et le 7 août de 15h à 19h.

Cordonnées

Le planning familial 19 - plateau de millevaches

Maison des associations, côte de Vinzan

19290 Peyrelevalde

07 87 83 22 49

pf.plateau@millevaches.net

facebook.com/Planningfamilial - **plateaudemillevaches**